

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 15 novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune par respect des règles sanitaires en vigueur, après convocation légale faite le lundi 08 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Il n'y a pas d'observation ; il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Présents : Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, GONIN, OBADIA, GENEVOIS-MEITRE, SIFFERT.
Messieurs LEVRAT, DONGUY, CURTAT, DIDIER, HAUTAPLAIN, MARTIN, RABATEL.

Excusés : Monsieur Joël MEANT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEVRAT ;
Madame Laurence CHOUTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2021 est validé à l'unanimité. La feuille d'émargement étant signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, il donne lecture de l'ordre du jour.

1- Demande de suppression de la zone d'implantation du lotissement LE PRE DE LA NOURRICIERE

Conformément à la loi, le lotisseur du lotissement du Pré de la Nourricière a établi un règlement d'urbanisme. Il s'avère que certaines dispositions ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme, plus particulièrement concernant la zone d'implantation trop restrictive. Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer cet article.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression de cet article.
Un arrêté sera pris ultérieurement.

2- Désignation d'un représentant pour la commission CLECT à la 3CM (vote)

Lors de la réunion du Conseil Communautaire de la 3CM en date du 4 novembre 2021 a été entérinée la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes. Si elle ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Au cours de cette réunion, il a été convenu qu'un représentant de chaque commune serait désigné par les membres des Conseils Municipaux.

Monsieur Michel LEVRAT, Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, sa

candidature et celle de Madame Sylvie OBADIA, 1^{ère} adjointe, pour suppléante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel LEVRAT et Madame Sylvie OBADIA représentants de notre commune à cette commission.

3- Colis des anciens

Pour des raisons liées à la pandémie, cette année encore, le repas des aînés de la commune a été annulé. Aussi l'ensemble du Conseil Municipal approuve la distribution de colis de Noël à ces mêmes personnes.

Pour rappel, l'an dernier 13 couples et 20 personnes seules en ont bénéficié. Cette année, 15 couples et 25 personnes seules seront concernés.

4- Point sur la bibliothèque

Les travaux de la future bibliothèque avancent à grands pas. Peinture, cloisonnage, électricité ont été réalisés.

Le mobilier sera livré prochainement ; resteront quelques finitions et la mise en place. Une ouverture en janvier 2022 semble donc tout à fait possible.

5- Projet 2022

Les principaux projets pour 2022 sont :

- Le plan de sauvegarde des bâtiments ;
- La mise aux normes incendie : cette compétence est communale et non communautaire. Les contrôles des bornes, autrefois réalisés par les pompiers, sont désormais confiés à des organismes habilités.
Tous ces travaux représentent un coût important. Des subventions aideront à les financer.
- Réflexion sur les salles de classe.

6- DM N° 2 du budget portant sur les chapitres 21 et 23

Pour demander le versement des subventions promises, il est impératif que toutes les factures des travaux liés à l'accessibilité aient été réglées par la municipalité.

Suite à des imprévus (comme il en survient pour tout chantier de cette ampleur), les fonds provisionnés sont insuffisants.

Dans le budget prévisionnel, des fonds avaient été provisionnés pour des travaux d'agencement des logements communaux (6 500€) et des travaux d'agencement de la mairie (3 000€). Ceux-ci étant reportés sur 2022, il est demandé au Conseil Municipal de valider le transfert d'écritures des lignes « Mairie – agencements » et « Mairie – travaux d'agencement » vers la ligne « investissement » pour 9 500€.

Section d'investissement dépenses		Section d'investissement recettes	
Chapitre - Nature	Crédits budgétaires	Chapitre - Nature	Crédits budgétaires
21 - 2135	- 9 500,00		
23 - 2313	+ 9 500,00		
Total	0,00		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER la décision modificative n° 2 du budget principal**
-

7- Questions diverses

- Deux radiateurs défectueux ont été remplacés dans les logements communaux pour un montant d'environ 1 100€ ;
- Les drapeaux tricolores étant usés, six nouveaux drapeaux ont été commandés. Il est envisagé de commander ultérieurement un drapeau aux couleurs de Sainte-Croix. Un trépied (support de drapeaux) va également être remplacé ;
- Un premier devis pour la fourniture de quatre panneaux d'information sur la nouvelle réglementation de circulation dans le village (qu'il est prévu de disposer temporairement aux quatre entrées de l'agglomération) nous est parvenu. Au vu du montant, un deuxième devis a été demandé ;
- Deux plaques commémoratives (Roland MARRET et François-Xavier LAEMSTAES) ont été commandées ;
- Des personnes rapportent leur angoisse à la vue de la vitesse de certains véhicules agricoles (tracteurs + remorques) dans la traversée du village et sur la route du Combard ;
- La fontaine à eau, près du Monument aux Morts, dysfonctionne et coule parfois des journées entières ; il faudra envisager une réparation ;
- La société qui entretient les bords de routes (épareuse) est supposée n'intervenir qu'en dehors de l'agglomération. Or, elle est passée dans des rues du village, mettant en danger les véhicules stationnés par la projection de pierres ;
- Le distributeur de pain n'est en place que depuis une semaine et déjà tous les retours sont positifs. Il est également utilisé par des personnes non résidentes qui traversent quotidiennement notre village ;
- Monsieur le Maire rapportent les principales réunions auxquelles il a participé (Politique de l'habitat, Politique de l'eau pluviale, Conseil Communautaire, ...) et Madame Cécile BOUCHARD fait un bref rapport sur la réunion du Conseil d'Administration du Jumelage (Nouveau Président : Monsieur Pascal GRAND).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 décembre à 19 heures.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Michel LEVRAT

